

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 17 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Noël CASTEX, Myriam PISANO et Aoussafe CHERNINE, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Frédéric ROUSSE, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Madame Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Florence PFHURTER à Noël CASTEX, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Gilles PERRIN à Aoussafe CHERNINE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Jacques ALEXANDRE à Bernard CERF et Robert NATALE à Sandrine LARCHER et Anaïs MONNIER à Virginie REY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 septembre	Le 11 septembre	En exercice	50
		Présents	34
		Votants	40

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Anaïs MONNIER est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2020-05-25 Acquisition de cellules dans le Parc de Dérivé-Maison médicale de Delle *Rapporteur : Christian RAYOT*

La Communauté de communes du Sud Territoire, dans le cadre de sa politique de soutien d'une part aux bourgs-centres de son territoire, d'autres part aux médecins dans un objectif d'amélioration de l'offre de soins, se porte acquéreur de 2 cellules dans le nouveau projet en construction sur la commune de Delle « le Parc de Dérivé », accueillant une maison médicale.

L'acquisition d'environ 155m² de locaux doit permettre l'installation, à terme, de médecins (généralistes ou spécialistes) ou professions para-médicales, permettant de rétablir la démographie médicale sur la Ville de Delle et les communes avoisinantes.

La Communauté de communes du Sud Territoire est réservataire de :

- un local au rez-de-chaussée du bâtiment à usage professionnel et/ou commercial d'une superficie brute d'environ 94,12 m² (et une quote-part des parties communes générales de l'ensemble immobilier qui sera rattachée à ce local)
- un local au 1^{er} étage du bâtiment à usage professionnel et/ou commercial, d'une superficie brute d'environ 60,25 m² (et une quote-part des parties communes générales de l'ensemble immobilier qui sera rattachée à ce local)

Ces locaux sont acquis en finition brute pour un montant de :

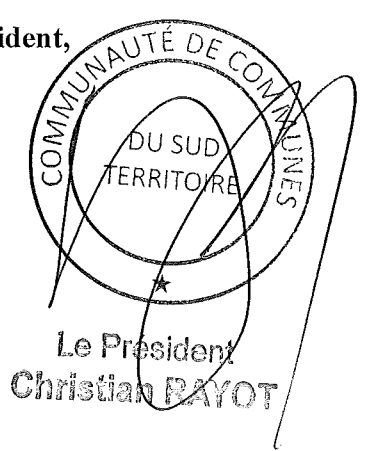
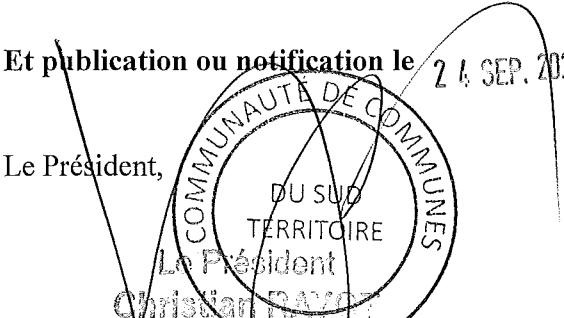
- 186 357,00 euros HT pour le local situé en rez-de-chaussée
 - 116 282,50 euros HT pour le local situé au premier étage
- soit un montant total d'acquisition de 302 639,50 euros HT (363 167,40 euros TTC).

Consulté sur cette acquisition, le service France Domaines a émis un avis favorable concernant le prix proposé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de réaliser l'acquisition, au sein du Parc de Déridé, de 2 lots d'une surface totale de 154,37 m² pour un montant total de 302 639,50 euros HT (trois cent deux mille six cent trente-neuf euros et cinquante centimes hors taxes),
- d'autoriser le Président à négocier et engager la Communauté de communes du Sud Territoire dans l'acquisition de ces locaux par acte authentique, les frais de notaire venant en sus à la charge de l'acquéreur,
- d'affecter les crédits nécessaires au budget général,
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à cette décision.

Annexe : Avis France domaines

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,</p>  <p>Le Président Christian PAYOT</p>
<p>Et publication ou notification le 24 SEP. 2020</p>  <p>Le Président, Le Président Christian PAYOT</p>	



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

ID : 090-249000241-20200917-2020_05_25-DE

Besnier
Levrault

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
DOUBS
17 RUE DE LA PRÉFECTURE
25 000 BESANÇON

Pôle d'évaluation domaniale
Téléphone : 03 81 65 36 50
Mél. : ddvip25.pole-
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Nelly EUVRARD
courriel : nelly.euvrard2@dgfip.finances.gouv.fr
Réf Lido : 2020 90 033 V 0517

*MONSIEUR LE PRÉSIDENT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE
8 PLACE RAYMOND FORNI
90 101 DELLE*

Montbéliard le 07/08/2020

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : 2 locaux à usage professionnel avec chacun 1 place de stationnement en l'état futur d'achèvement

Adresse du bien : rue de la 1ère Armée Française 90 100 DELLE

Valeur vénale : 302 639 € HT pour les 2 lots et les 2 parkings .

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

communauté de communes du Sud Territoire 8 Place Raymond Forni 90 101 DELLE

affaire suivie par : Mme Corinne BOHLINGER

2 - DATE

de consultation : 10/07/2020

de réception : 10/07/2020

de visite : vefa

de dossier en état : 10/07/2020

3 - OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE

Acquisition de 2 locaux professionnels dans un immeuble médico-tertiaire à construire en vue de les louer .

4 - DESCRIPTION DU BIEN

n local situé au 1^{er} étage d' une surface de 60,25 m² + 1 place de stationnement
ces locaux seront acquis bruts de tout aménagement intérieur , chape lisse
t couverts .

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 090-249000241-20200917-2020_05_25-DE

SITUATION JURIDIQUE

propriétaire – constructeur : SARL IMMAU La Jonxion avenue de la gare TGV 90400 MEROUX.

URBANISME - RESEAUX

zone UC du PLU .

DATE DE REFERENCE

DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

par comparaison avec ventes de locaux tertiaires acquis en VEFA ou achevés depuis moins de 5 ans .

Les prix proposés par le vendeur sont conformes à la valeur vénale des biens et peuvent être acceptés
par le service .

valeur vénale : lot de 94,12 m² au RDC avec 1 parking extérieur : 186 357 € HT

lot de 60,25 m² au 1^{er} étage avec 1 parking extérieur : 116 282 € HT

DUREE DE VALIDITE

2 mois

OBSERVATIONS PARTICULIERES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche
d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de
lomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas
réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les
conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



EUVRARD Nelly
Inspectrice des Finances Publiques